

LES ZONES HUMIDES

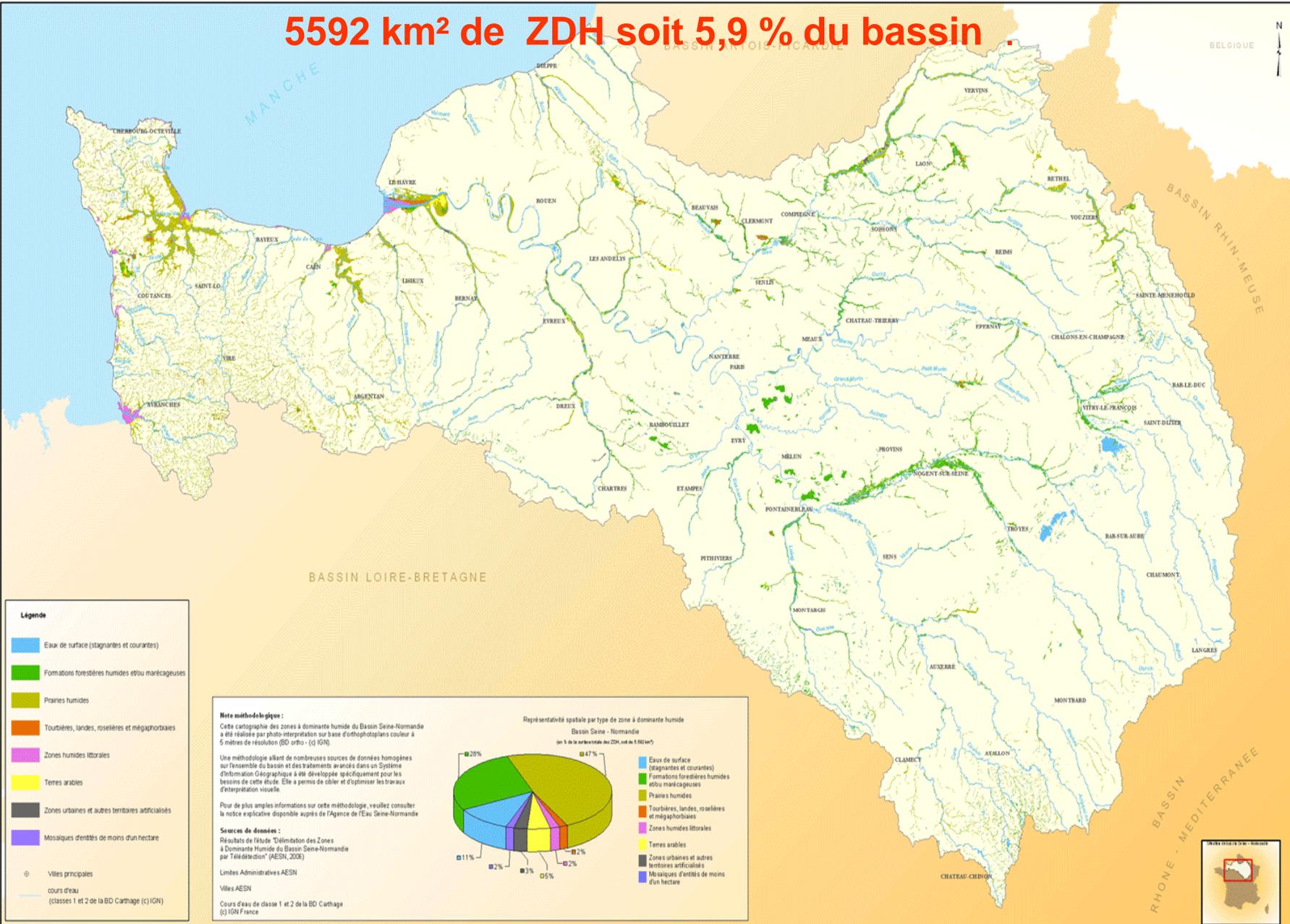


Quelle stratégie ?
Quel financement ?



CARTOGRAPHIE DES ZONES À DOMINANTE HUMIDE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

5592 km² de ZDH soit 5,9 % du bassin



Légende

- Eaux de surface (stagnantes et courantes)
- Formations forestières humides et/ou marécageuses
- Prairies humides
- Tourbières, landes, roselières et mégaphorbiaies
- Zones humides littorales
- Terres arables
- Zones urbaines et autres territoires artificialisés
- Mosaïques d'entités de moins d'un hectare

Villes principales
 cours d'eau (classes 1 et 2 de la BD Carthage (c)IGN)

Note méthodologique :
 Cette cartographie des zones à dominante humide du Bassin Seine-Normandie a été réalisée par photo-interprétation sur base d'orthophotoplans couleur à 5 mètres de résolution (BD ortho - (c) IGN).

Une méthodologie allant de nombreuses sources de données homogènes sur l'ensemble du bassin et des traitements avancés dans un Système d'Information Géographique a été développée spécifiquement pour les besoins de cette étude. Elle a permis de cibler et d'optimiser les travaux d'interprétation visuelle.

Pour de plus amples informations sur cette méthodologie, veuillez consulter la notice explicative disponible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Sources de données :
 Résultats de l'étude "Délimitation des Zones à Dominante Humide du Bassin Seine-Normandie par Télédétection" (AESN, 2008)
 Limites Administratives AESN
 Villes AESN
 Cours d'eau de classe 1 et 2 de la BD Carthage (c)IGN France

Représentativité spatiale par type de zone à dominante humide
 Bassin Seine - Normandie
 (en % de la superficie totale des ZDH, soit de 5 592 km²)

Type de zone	Représentativité (%)
Prairies humides	47%
Eaux de surface (stagnantes et courantes)	20%
Terres arables	11%
Mosaïques d'entités de moins d'un hectare	5%
Zones humides littorales	2%
Zones urbaines et autres territoires artificialisés	2%
Tourbières, landes, roselières et mégaphorbiaies	2%
Formations forestières humides et/ou marécageuses	3%



LE CADRE

- Les politiques publiques

- LEMA, transposition de la DCE

La DCE concerne les ZH sous différentes entrées : contribution BE des ME, objectifs environnementaux

- Loi Grenelle comportant des dispositions spécifiques en faveur des ZH

- Le plan national des ZH

- Un guide = le SDAGE (plan de gestion demandé par la DCE) essentiellement le défi 6

- Un outil financier = Xème programme AESN 2013 2018



LE CONTEXTE LOCAL

- Les ZH contribuent de façon forte au BE des ME
- Très forte disparition et dégradation des ZH, milieu sensible à préserver
- Maîtres d'ouvrage peu sensibilisés
- Nombre insuffisant de maîtres d'ouvrages
- Animation locale insuffisante
- Manque de connaissances, d'informations, de formations (guide techniques, journées...), de réseau



OBJECTIFS AESN

- Toutes les actions ZH sont considérées comme **prioritaires** dans le PTAP
- Mettre fin à la **disparition** et à la **dégradation** des ZH
- Maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Préserver et restaurer les ZH
- Préserver et diversifier les habitats des ZH



STRATEGIE AESN

- Poursuivre les actions engagées et les amplifier, redynamiser les partenaires existants (CERL, CG, associations, communes ...)
- Plus d'information de communication
- Etablir de nouveaux partenariats
- Faire émerger de nouveaux projets, développer des relais locaux
- Animation :
 - Etendre les missions des techniciens rivières sur les ZH riveraines de cours d'eau
 - Prévoir des formations régulières, avec un suivi des actions menés par ces animateurs



STRATEGIE AESN

- Mobiliser les acteurs et les élus (via des visites, des formations, diverses manifestations)
- Réflexions à mener:
 - Délimiter et caractériser les zones à enjeux (SAGE)
 - Mieux faire prendre conscience de l'évaluation des services rendus
- Politique volontariste et ambitieuse du Xème programme avec une majoration des taux d'aides sur la thématique ZH

rythme beaucoup plus soutenu que dans le passé,
intégrant les actions de reconquête de la fonctionnalité ZH
= bénéficiaire des services écologiques + économiques

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Xème PROGRAMME 2013-2018

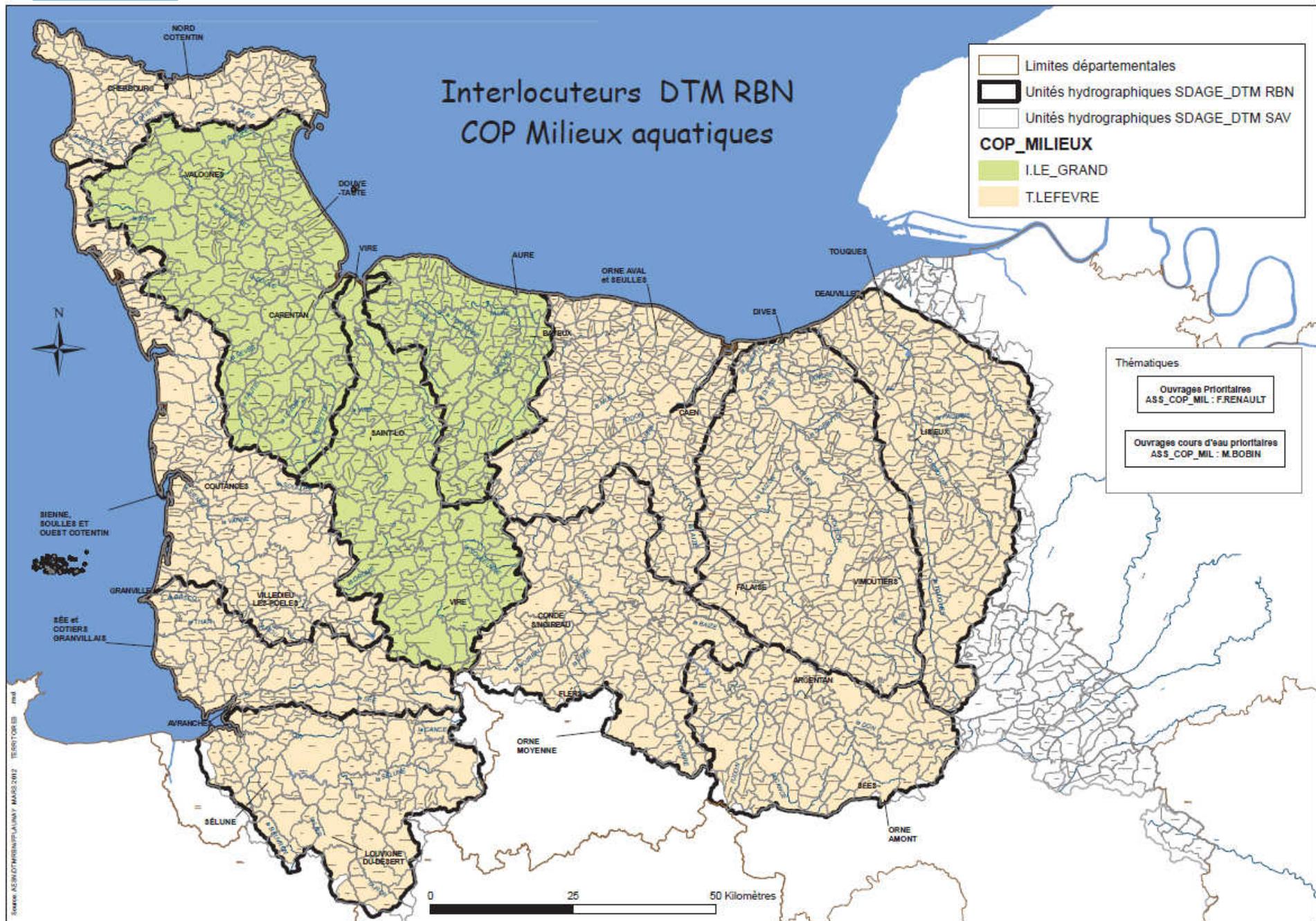


***Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux
aquatiques et humides***

Xème programme AESN 2013 2018

ACTIONS AIDEES

Nature des travaux	Taux d'aide maximum en %
Etudes et suivis des milieux aquatiques et humides	80
Acquisition de zones humides	80
Travaux de renaturation, de restauration	80
Entretien des milieux aquatiques et humides	40
Animation en zones humides	80
Animation hors zones humides	50
Appui à l'émergence de maîtres d'ouvrage	50
Actions de communication	50
Indemnisations pour changement de pratiques agricoles	100





eau
seine
NORMANDIE



Merci de votre attention

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Défi 6 Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

10^e

Programme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Défi 6

● Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Objectifs généraux du défi 6

- Contribuer à l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux (DCE)
- **Préserver et reconquérir les zones humides**
 - Rétablir la continuité écologique longitudinale **et latérale**
- **Diversifier les habitats et les espèces**
- **Renaturer, restaurer et entretenir les cours d'eau et les milieux humides**



Défi 6

● Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Actions aidées

- Les études et les dispositifs de suivi des milieux avant et après travaux
- L'acquisition foncière
- Les travaux de rétablissement de la continuité écologique
- Les travaux de restauration ou de renaturation
- L'entretien des milieux
- L'animation
- Les actions de communication
- L'émergence de la maîtrise d'ouvrage
- Les études et les opérations expérimentales de génie écologique



Défi 6

● Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Les études

- Etudes générales et spécifiques
- Etudes d'avant projet sommaire
- Suivi (impact des actions menées sur le milieu naturel)
- Diagnostic écologique (évaluation de la qualité d'un milieu naturel)
- Délimitation, cartographie et caractérisation de ZH





Défi 6

● Défis et actions aidées

● Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Acquisitions de zones humides

- Échanges possibles d'acquisition de parcelles non humides pour des parcelles humides
- Pérennité de la préservation, garantie par l'engagement du maître d'ouvrage

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau